

# EXTRAIT DU REGISTRE

## Des délibérations du Conseil Municipal

### De la Commune de Champeaux

Séance du 19 SEPTEMBRE 2023

#### Nombre de membres

En exercice : 8

Présents : 7

Votants : 7

L'an deux mil vingt-trois,

Le mardi dix-neuf septembre deux mille vingt-trois, à vingt heures et quarante minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 13 septembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme JULIEN-FARCIS Sophie.

Présents : Mme JULIEN-FARCIS Sophie, M. LEGATHE François-Jean, M. PORTAIS Serge, M. GODEFROY Cédric, Mme LETELLIER Sophie, Mme BOUCHAUD Annabelle, Mme GRETHEN-SEZILLE Dominique.

Absente excusée : Mme GIARD Claudine.

Mr PORTAIS est nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### Date de la convocation

Le 13 Septembre 2023

#### Date de l'affichage

Le 13 Septembre 2023

Réf. : 2023-09-19/01

#### Objet de la délibération

**REVISION DU TEMPS  
DE MISE A  
DISPOSITION DU  
GITE AUX SERVICES  
CIVIQUES**

#### **DCM 2023-09-19/01 : DECISION DU TEMPS DE MISE A DISPOSITION DU GITE 246 « LA MER » AUX SERVICES CIVIQUES.**

Madame le Maire expose la demande de l'un des services civiques recruté, de voir le contrat de mise à disposition du gîte étendu à 8 mois. Le gîte ne serait pas libre à la location en avril et mai.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote à l'unanimité la mise à disposition du gîte 246 « La Mer » à 8 mois pour les services civiques.

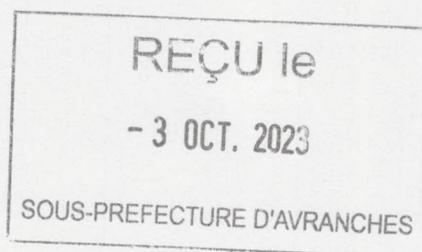
Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire

Sophie JULIEN-FARCIS



7 POUR  
0 ABSTENTION  
0 CONTRE



# EXTRAIT DU REGISTRE

## Des délibérations du Conseil Municipal

### De la Commune de Champeaux

Séance du 19 SEPTEMBRE 2023

#### Nombre de membres

En exercice : 8

Présents : 7

Votants : 7

L'an deux mil vingt-trois,

Le mardi dix-neuf septembre deux mille vingt-trois, à vingt heures et quarante minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 13 septembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme JULIEN-FARCIS Sophie.

Présents : Mme JULIEN-FARCIS Sophie, M. LEGATHE François-Jean, M. PORTAIS Serge, M. GODEFROY Cédric, Mme LETELLIER Sophie, Mme BOUCHAUD Annabelle, Mme GRETHEN-SEZILLE Dominique.

Absente excusée : Mme GIARD Claudine.

Mr PORTAIS est nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### Date de la convocation

Le 13 Septembre 2023

#### Date de l'affichage

Le 13 Septembre 2023

Réf. : 2023-09-19/02

#### Objet de la délibération

**DÉLIBÉRATION  
MODIFICATIVE DU  
BUDGET**

#### DCM 2023-09-19/02 : DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE DU BUDGET.

Madame le Maire expose qu'il manquera en fin d'année à l'article 1641-2126.54€ sur les 38 000€ prévus et propose de les prendre sur les dépenses imprévues ou en investissement du cimetière qui sont en dessous de l'estimé. Afin d'abonder le chapitre 16, elle propose de prélever la somme sur le chapitre 21 de l'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote à l'unanimité la décision modificative du budget pour la prise des fonds à l'article 2116- sur l'investissement du cimetière.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire

Sophie JULIEN-FARCIS



7 POUR  
0 ABSTENTION  
0 CONTRE

REÇU le

- 3 OCT. 2023

SOUS-PREFECTURE D'AVRANCHES

# EXTRAIT DU REGISTRE

## Des délibérations du Conseil Municipal

### De la Commune de Champeaux

Séance du 19 SEPTEMBRE 2023

#### Nombre de membres

En exercice : 8

Présents : 7

Votants : 7

L'an deux mil vingt-trois,

Le mardi dix-neuf septembre deux mille vingt-trois, à vingt heures et quarante minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 13 septembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme JULIEN-FARCIS Sophie.

Présents : Mme JULIEN-FARCIS Sophie, M. LEGATHE François-Jean, M. PORTAIS Serge, M. GODEFROY Cédric, Mme LETELLIER Sophie, Mme BOUCHAUD Annabelle, Mme GRETHEN-SEZILLE Dominique.

Absente excusée : Mme GIARD Claudine.

Mr PORTAIS est nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### Date de la convocation

Le 13 Septembre 2023

#### Date de l'affichage

Le 13 Septembre 2023

Réf. : 2023-09-19/03

#### Objet de la délibération

RÉVISION DU TARIF  
DES GITES  
(ÉLECTRICITÉ)

#### DCM 2023-09-19/03 : RÉVISION DU TARIF DES GITES (ÉLECTRICITÉ).

Madame le Maire expose que compte tenu de l'augmentation de l'électricité, il convient d'ajuster ce coût sur les charges payées par les locataires. La tarification passerait de 0.13€ kwh à 0.18€ kwh. Toutefois aucune augmentation des loyers des gîtes n'est prévue pour 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote à l'unanimité la révision de la tarification passant de 0.13€ kwh à 0.18€ kwh.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire

Sophie JULIEN-FARCIS



7 POUR

0 ABSTENTION

0 CONTRE

REÇU le

- 3 OCT. 2023

SOUS-PREFECTURE D'AVRANCHES